

idées
reçues

Les Harkis



Fatima Besnaci-Lancou
Abderahmen Moumen

idées
reçues

Les Harkis

idées
reçues

Les Harkis

Fatima Besnaci-Lancou
Abderahmen Moumen

Histoire & Civilisations

Fatima Besnaci-Lancou

Éditrice, elle est l'auteure de plusieurs ouvrages sur les harkis.

Abderahmen Moumen

Il est historien, chercheur associé au CRHISM de l'université de Perpignan.

Des mêmes auteurs

– Fatima Besnaci-Lancou et Gilles Manceron (dir.), *Les Harkis dans la colonisation et ses suites*, Éd. de l'Atelier, Paris, 2008.

– Fatima Besnaci-Lancou, *Nos mères, paroles blessées. Une autre histoire de harkis*, Zellige, Paris, 2006.

– Fatima Besnaci-Lancou, *Treize Chibanis harkis*, Tiresias, Paris, 2006.

– Fatima Besnaci-Lancou, *Fille de harki*, Éd. de l'Atelier, Paris, 2003. (Nouvelle éd. 2005).

– Abderahmen Moumen, *Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991. Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, L'Harmattan, Paris, 2003.

– Abderahmen Moumen, *Entre histoire et mémoire : les rapatriés d'Algérie. Dictionnaire bibliographique*, Jacques Gandini, Nice, 2003.

La collection « Idées Reçues »

Les idées reçues sont tenaces. Nées du bon sens populaire ou de l'air du temps, elles figent en phrases caricaturales des opinions convenues. Sans dire leur origine, elles se répandent partout pour diffuser un « prêt-à-penser » collectif auquel il est difficile d'échapper...

Il ne s'agit pas ici d'établir un *Dictionnaire des idées reçues* contemporain, ni de s'insurger systématiquement contre les clichés et les « on-dit ». En les prenant pour point de départ, cette collection cherche à comprendre leur raison d'être, à déceler la part de vérité souvent cachée derrière leur formulation dogmatique, à les tenir à distance respectable pour offrir sur chacun des sujets traités une analyse nuancée des connaissances actuelles.

Vous souhaitez aller plus loin ? www.ideesrecues.net

HARKIS [ˈɑʁki] : n. m. pl. — Le terme « harki », *stricto sensu*, désigne les FSNA (Français de souche nord-africaine) et/ou « musulmans », pour reprendre la terminologie de l'époque coloniale, ayant servi comme supplétifs de l'armée française dans une harka durant la guerre d'Algérie entre 1954 et 1962. Étymologiquement, les termes « harki » (la personne physique) et « harka » (l'unité supplétive) proviennent de l'arabe. Issus de la racine trilitaire H-R-K, ces termes signifient l'activité, le mouvement ; le verbe *harak*, quant à lui, veut dire « bouger », sans aucune connotation politique. De nos jours, la désignation de certains mouvements politiques se traduit tout simplement par *harakat*.

Au fil du temps, « harkis » a fini par désigner tous les rapatriés d'origine nord-africaine (RONA) venus en France à la fin de la guerre d'Algérie : les soldats, mais aussi les notables, les personnes qui travaillaient dans l'administration, etc.

Introduction	9
---------------------------	---

Les Harkis pendant la guerre d'Algérie

« Les harkis sont un peuple. »	13
« Les harkis sont des traîtres, des collabos et des mercenaires. »	19
« La France n'avait rien prévu pour les harkis en 1962. »	27
« Les harkis qui sont restés en Algérie ont tous été massacrés. »	35
« Les massacres ne sont que des règlements de compte, sans responsabilité des États. »	41
« La France a abandonné les harkis en Algérie. » ..	47

Les Harkis en France

« Les harkis ont tous vécu dans des camps. »	53
« Les harkis sont des rapatriés comme les autres. » .	61
« Les hameaux de forestage ne sont pas des camps. »	69
« Les descendants de harkis sont une génération sacrifiée. »	75

Les Harkis aujourd'hui

« Les harkis forment une communauté en France. »	85
« Les harkis votent tous pour la droite. »	91
« Les harkis, c'est du passé ! »	99
« L'État français a aujourd'hui reconnu la tragédie des harkis. »	105
« Les harkis ne peuvent pas retourner en Algérie. »	109
« La question harkie est réglée en Algérie. »	115

Conclusion	121
-------------------------	-----

Annexes

<i>Pour aller plus loin</i>	125
-----------------------------------	-----

Introduction

Le mot « harki » fait partie de ces termes porteurs d'innombrables préjugés. À commencer par l'idée reçue qui consiste à considérer les harkis comme un peuple, alors que le terme « harki » (la personne physique) vient de l'arabe « harka » (l'unité supplétive) et donc s'applique *stricto sensu* aux supplétifs de l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Aujourd'hui, le terme est souvent associé au mot « traître », voire « collabo ». En France comme en Algérie, les harkis et leur famille souffrent d'une image où le misérabilisme s'associe au mépris pour dessiner un portrait au contour flou, dû à un déficit d'informations, mais également à la subsistance de nombreux tabous quant à la guerre d'Algérie.

Aujourd'hui, en France, certains désignent les harkis comme de vaillants patriotes qui ont servi jusqu'au bout la mère patrie. L'histoire algérienne (officielle et mythifiée), quant à elle, a été réduite à la mise en scène de traîtres et de héros. Deux conceptions qui refusent de regarder la vérité en face dans toute sa complexité. C'est malheureusement une banalité de dire que des atrocités ont été commises au cours de la guerre d'Algérie par tous les belligérants y compris – évidemment – par des harkis.

Avant d'être des harkis, ces hommes ont d'abord vécu en Algérie dans un système colonial où les inégalités étaient criantes. Certains ont été harkis quelques mois seulement, voire quelques semaines ou quelques jours. Ils ont peut-être même été au Front de libération nationale (FLN) avant de servir l'armée française, mais l'histoire ne retient d'eux que le qualificatif de harki.

Rappelons simplement que les harkis n'ont pas pris parti pour l'Algérie française ou contre l'indépendance, mais qu'ils ont fait souvent un choix de circonstances : condamnation à mort par le FLN, ancien *moudjahid* (combattant) retourné après torture par l'armée française, décision prise par un père pour venger un crime d'honneur, pour la solde, et quelques fois par fidélité à l'uniforme français pour ceux qui ont fait la Seconde Guerre mondiale...

Peut-on leur reprocher aujourd'hui d'avoir agi de fait contre le sens de l'histoire ? Rejetés par ceux pour lesquels ils se sont battus, bannis par ceux qu'ils ont combattus, leur seule erreur n'a-t-elle pas seulement été d'appartenir au camp des vaincus ?

Aujourd'hui, en France comme en Algérie, une forme d'apaisement a succédé au drame, mais la « question harkie » n'est toujours pas de l'ordre du passé.

”

LES HARKIS PENDANT LA GUERRE D'ALGÉRIE

Témoignage de Béchir

Quand la guerre a commencé, j'avais 21 ans. À l'époque, j'étais saisonnier. Une nuit, alors que je ramassais des melons près de Blida, des rebelles ont coupé des poteaux électriques et égorgé des animaux de ferme. Dès le lendemain, nous avons tous été ramassés par les militaires. Le matin, ils nous ont relâchés en gardant quatre d'entre nous. Après cet incident, nous avons été très souvent contrôlés ou menacés. Un jour, une patrouille militaire nous a emmenés sur la place du village où étaient alignés, par terre, six corps ensanglantés. Le militaire nous a dit : « Je vous propose de venir travailler pour la patrie. Tous les rebelles finiront comme ça. » Ali devait avoir 16 ans. Il nous a raconté la torture subie par ses frères. Nous avons suivi le militaire pour nous « habiller »... Je suis resté près de quatre mois dans une harka. J'étais malade et, un jour, j'ai quitté définitivement la caserne pour retourner à la ferme de mes parents. Je n'oublierai jamais la colère de mon père. « Mon fils tu avais perdu la tête en acceptant de "t'habiller" et maintenant tu recommences en rentrant. Tu vas te faire tuer par ceux qui sont dans les montagnes ! »

Dans les jours suivants, mon père et ses cousins ont rencontré un responsable du FLN qui leur a conseillé de me faire rejoindre les combattants algériens. Là, non plus je ne choisis pas. J'obéissais aux hommes de la famille... Je suis parti parce qu'on m'avait demandé d'égorger une famille dont les enfants avaient été soignés par un militaire des SAS et une infirmière qui, je crois, était algérienne.

Je me suis caché pour ne pas me faire tuer par le FLN. Je sais que les déserteurs finissaient tôt ou tard par se faire égorger. Puis j'ai rencontré un militaire à qui j'ai raconté mon histoire et qui m'a accompagné jusqu'à une harka. Je n'avais pas raconté que j'avais déjà été harki. Je suis resté avec les militaires français jusqu'à l'indépendance.

« Les Harkis sont un peuple. »

On n'est pas harki de génération en génération. Ce sont des citoyens français. Mais ils ont été des victimes de l'histoire, ils ont été les prisonniers d'un piège historique. C'est ce destin particulier qui les a constitués en une collectivité historique.

Dominique Schnapper, *Le Monde*, 4 novembre 1999

Peu de personnes sont capables de donner au mot « harki » une définition exacte. En totale ignorance du sujet, « harki » est parfois utilisé pour désigner une personne appartenant à un peuple, comme si être harki signifiait faire partie d'une quelconque ethnie. Comprendre l'histoire des harkis, c'est en premier lieu revenir sur des définitions essentielles.

L'utilisation à des fins militaires d'unités de supplétifs, et plus particulièrement de harkas (unités en mouvement) ne date pas de la guerre d'Algérie et n'est en rien une création française. Déjà, sous l'Empire ottoman, dont le territoire algérien est partie intégrante du XVI^e siècle jusqu'en 1830 avec le début de la conquête française, le Dey d'Alger utilise des unités de supplétifs formées à l'occasion pour des expéditions ponctuelles ou pour la perception des impôts. Ces unités, composées de membres de diverses tribus ou clans, servaient de troupes d'appoint aux troupes régulières, dont les célèbres janissaires de la Sublime Porte.

Avec la conquête, à partir du 5 juillet 1830, l'armée française comprend l'utilité de telles unités

dans un territoire encore largement hostile et inconnu. Ces corps militaires composés en partie d'« indigènes » sont ainsi officialisés par la loi du 9 mars 1831. Spahis, Turcos, puis tirailleurs et zouaves deviennent ainsi les premiers supplétifs de l'armée française en Algérie, avant de se transformer progressivement et au fil des conquêtes coloniales en unités régulières, contrairement aux harkis durant la guerre d'Algérie. Ces auxiliaires de la conquête coloniale, une fois celle-ci achevée, sont ensuite incorporés dans l'Armée d'Afrique et participent à la guerre de Crimée, à la guerre de 1870, à la Première et Seconde Guerre mondiale ou à la guerre d'Indochine. En 1912, le service militaire devient d'ailleurs obligatoire pour les « indigènes », alors de nationalité française mais disposant d'un statut spécial qui ne leur donne aucun droit civique.

Avec le déclenchement de la guerre d'Algérie, le 1^{er} novembre 1954, l'état-major de l'armée française, fort de son expérience en Indochine et des techniques de la guerre contre-révolutionnaire face aux maquis du viet-minh, adopte rapidement le principe de la levée de troupes supplétives. Jean Vaujour, directeur de la Sûreté générale en Algérie, propose ainsi la mise sur pied de telles formations dès le mois de novembre 1954.

Cinq catégories de formations supplétives civiles ont ainsi contribué au « maintien de l'ordre » durant ce que l'on nommera pendant longtemps « les événements ». Si l'organisation et l'encadrement des forces supplétives sont largement similaires à une structure militaire, le statut reste paradoxalement civil.

Le 29 janvier 1955, les Groupes mobiles de police rurale (GMPR) sont officialisés. Sous l'autorité de trois inspecteurs régionaux et du directeur de la Sûreté nationale, cette « police du bled » est en

charge de la protection des zones rurales. Composés de « gardes ruraux » ou de goumiers, ces supplétifs formant les goums (de l'arabe *qawm* signifiant peuple, groupe) se transforment en 1958 en Groupes mobiles de sécurité (GMS), assimilés ainsi aux Compagnies républicaines de sécurité (CRS).

Les moghaznis, des groupes *maghzens* (« dépôt » ou « bureau » en arabe, a donné le mot « magasin » en français) sont instaurés eux aussi en 1955. Les moghaznis étaient chargés de la protection des Sections administratives spécialisées (SAS). Entre 25 et 30 moghaznis selon les SAS, sous le commandement d'officiers français, étaient rattachés à l'administration civile des Affaires algériennes. Théoriquement, les SAS devaient s'occuper d'améliorer les conditions de vie de leurs administrés par des chantiers rémunérés, des classes, l'assistance médicale gratuite, des distributions de vivres ou de vêtements, destinés à « démontrer les bienfaits » de la France en contrepartie de la perception des impôts. Elles étaient parfois utilisées pour compléter le dispositif militaire. À la fin des années 1950, il existe 697 SAS et leurs homologues dans les villes, les Sections administratives urbaines (SAU).

Les Unités territoriales (UT), mises sur pied en mai 1956, étaient composées essentiellement d'Européens, même si des « musulmans » sont incorporés à partir de 1958. Le 23 février 1960, les UT sont dissoutes et remplacées par des Unités de réserves (UR), qui ont pour mission d'escorter des convois. Des supplétifs nommés '*assas* (gardiens) leur sont adjoints, chargés de la protection des chantiers.

Les groupes d'autodéfense (GAD) apparaissent dans les régions où les maquis de l'Armée de libération nationale (ALN, bras armé du FLN) sont présents. Formés de bénévoles (hormis les chefs de groupes) et

seulement armés pour moitié d'entre eux, ils sont chargés d'empêcher les maquisards de se ravitailler et d'alerter les postes militaires français des « mouvements des bandes rebelles ».

Les premières harkas sont constituées en deux étapes. Dans une phase officieuse préalable, l'ancrage des premiers maquis du FLN dans les Aurès en novembre 1954 entraîne la mise sur pied de premiers groupes d'auxiliaires. Ceci s'effectue sous l'impulsion de Jean Servier, ethnologue et spécialiste des populations de l'Algérie, qui joue ainsi sur les rivalités claniques de la région d'Arris avec l'assentiment du général Gaston Parlange. En avril 1956, une circulaire du ministre résident Lacoste fixe ensuite officiellement les règles de création, d'organisation et d'armement des harkas, considérées comme des « formations temporaires dont la mission est de participer aux opérations de maintien de l'ordre ». Le 20 mai 1957, le général Salan, l'un des principaux responsables militaires en Algérie, précise que les harkas, « formations levées pour des opérations déterminées et pour un temps limité, devaient être rattachées à une unité régulière qui en assure le recrutement et l'encadrement et incorporées dans le dispositif de ces unités ». Les harkis étaient cependant des salariés embauchés localement, au départ journaliers puis sous contrat d'un mois renouvelable, mais dont les blessures sont considérées comme des « accidents du travail ». Avec les grandes offensives de l'armée française à partir de 1957, leur nombre ne cesse d'augmenter pour atteindre près de 60 000 personnes en 1960. C'est Salan, pour qui de telles unités pouvaient être l'embryon d'une future armée algérienne, qui a imposé cette limite. Avec la perspective de désengagement militaire de l'Algérie et en premier lieu des formations supplétives, le statut des harkis est

finalement précisé par le décret du 7 novembre 1961 créant des contrats mensuels de un, trois et six mois, et leur ouvrant droit à la sécurité sociale.

Ainsi, les harkas composées de harkis ne sont en réalité qu'une composante dans l'ensemble des formations mises sur pied pour suppléer l'armée française. Ce terme englobera progressivement l'ensemble des supplétifs, du fait de l'importance numérique des harkis au regard des autres unités. De même, le terme s'est appliqué ensuite à l'ensemble des FSNA, à ces « musulmans » qui se sont placés du côté de l'armée française ou du gouvernement français, qu'ils soient militaires – engagés ou appelés soumis à la conscription durant cette période – ou auxiliaires administratifs vestiges d'un certain ordre colonial (*bachagas, agas, caïds*).

En février 1961, le nombre de FSNA est ainsi estimé à environ 250 000 personnes et comprend 217 000 personnes dans l'armée régulière (65 600 appelés et engagés) ou supplétifs (57 000 harkis, 9 100 GMS, 19 450 moghaznis, 65 850 gardes d'autodéfense dont seulement 29 270 armés répartis en 2 107 groupes). Précisons qu'environ 250 000 hommes, voire plus, auraient été, à un moment ou un autre, supplétifs durant toute la période de la guerre. 33 000 autres musulmans sont aussi inscrits dans la vie politique et l'administration (46 députés sur un total de 67 pour l'Algérie, 350 conseillers généraux sur un total de 452, 11 550 conseillers municipaux sur un total de 14 000 et 20 000 fonctionnaires dont un ministre, un préfet et plusieurs sous-préfets).

Ainsi, le terme « harki », accepté et assumé globalement par les anciens supplétifs, est cependant récusé par la grande majorité des autres catégories de

Français musulmans rapatriés. Il est d'ailleurs symptomatique de constater que tenter de définir cette population aux contours confus n'est pas une démarche facile pour les pouvoirs publics. Tout au long de la période coloniale, s'égrène une litanie de mots pour désigner les autochtones : indigènes, musulmans, Nord-Africains, FSNA... Après 1962, termes militaires, coloniaux, religieux s'entremêlent pour tenter de désigner cette population : musulmans français jusqu'en 1970, puis Français musulmans rapatriés (FMR), Français rapatriés de confession islamique (FRCI), Français de souche islamique rapatriés d'Afrique du Nord (FSIRAN), enfin rapatriés d'origine nord-africaine (RONA) à partir de la fin des années 1980.

L'État français avait imaginé et concrétisé une carte d'identité harki durant la guerre d'Algérie. Cette initiative est symbolique de l'idée reçue qui considère les harkis comme un peuple.

« Les harkis sont des traîtres, des collabos et des mercenaires. »

Il est une catégorie qui a la force d'un mythe et qui veut organiser la réflexion sur ce drame à partir du couple résistance patriotique du peuple algérien et collaboration avec l'ennemi des harkis. Ce type de simplification vient de la comparaison avec d'autres expériences historiques. Mais comparaison n'est pas raison.

Mohammed Harbi, *Le Monde*, 4 mars 2003

Bien qu'il s'agisse d'une triple idée reçue erronée, cette formule est cependant la plus répandue et la plus tenace des deux côtés de la Méditerranée. Traîtres ? Collabos ? Mercenaires ? Ou au contraire patriotes et fervents défenseurs de l'Algérie française ? Deux thèses se sont opposées et continuent à le faire au sujet des facteurs de l'engagement ou de l'enrôlement de ces hommes. Du côté de l'histoire officielle algérienne, ils ont été présentés comme des mercenaires, des traîtres à la révolution. Effacé de la mémoire collective des Algériens ou tout simplement confiné dans le rôle d'éternel collaborateur de la puissance coloniale occupante, le spectre de ces parias resurgit sporadiquement lorsqu'une crise touche l'Algérie. Un autre point de vue, essentiellement celui des partisans de l'Algérie française, héroïse à l'extrême les harkis, les présentant comme des fidèles dévoués à la patrie. Cette position permettait de justifier les combats et en même temps d'affirmer politiquement et diplomatiquement que les « musulmans » étaient pour le maintien de la présence française en Algérie.

harki, préface de Jacques Duquesne, Le Seuil, Paris, 2003 (rééd. coll. « Points », 2004).

Des chercheurs se sont intéressés à **certaines régions**, comme Maurice Faivre dans *Un village de harkis, des Babors au pays Drouais*, L'Harmattan, Paris, 1994 ou Nordine Boulhaïs, *Des harkis berbères, de l'Aurès au nord de la France*, Presses universitaires du Septentrion, Lille, 2002.

Enfin, quelques **témoignages** ont été publiés, comme celui de Brahim Sadouni, *Destin de Harki. Le témoignage d'un jeune berbère enrôlé dans l'armée française à 17 ans*, Cosmopole, Paris, 2002, ainsi que des récits ou romans : Hadjila Kemoum, *Mohand le harki*, Anne Carrière, Paris, 2003 ; Dalila Kerchouche, *Leïla : avoir dix-sept ans dans un camp de harkis*, Le Seuil, Paris, 2006 ; Zahia Rahmani, *France, récit d'une enfance*, Sabine Wespieser, Paris, 2006.

Les citations des circulaires, divers chiffres et rapports sont issus du dépouillement qu'Abderahmen Moumen a effectué aux archives du Service historique de l'armée de terre à Vincennes et au Centre des archives contemporaines de Fontainebleau.

Responsable éditorial : Marie-Laurence Dubray.
Remerciements de l'Éditeur à : Jessie Magana, Lara Ohana.
« idées reçues » est une marque protégée.

Imprimé en France en juillet 2008 sur les presses de l'imprimerie Darantière
à Quetigny.

© Le Cavalier Bleu

ISBN 978-2-84670-208-9 / Dépôt légal : août 2008.